

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 22 juin 2009**

CP 09/06-10

**DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE  
CAUSEES PAR DES TIERS**

---

Les dégradations de la voirie départementale causées par des tiers donnent lieu à versement d'une indemnisation compensatrice soit par les personnes impliquées, soit par leur compagnie d'assurances.

M. le Payeur départemental souhaite que, conformément aux règles de la comptabilité publique, la Commission Permanente délibère afin d'accepter le montant de ces indemnités et de décider de leur emploi ou de la non reconstruction du bien détruit.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, un tableau récapitulatif de ces diverses dégradations entraînant l'émission de titres de recettes pour un montant total en section de fonctionnement de 35 496,90 €.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer afin de vous prononcer sur l'acceptation des indemnités ci-dessus énumérées et de leur emploi.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les indemnités proposées par les différentes compagnies d'assurances d'un montant global de 35 496,90 € pour les dégradations causées par des tiers à la voirie départementale et les conditions de leur utilisation conformément au tableau ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

# DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE CAUSEES PAR DES TIERS

## SINISTRES DE 2006-2007-2008-2009

### ARTICLE 77885 S/FONCTION 621

CP09/06-10an

	<b>DOMMAGE</b>	<b>MONTANT INDEMNITE</b>	<b>TRAVAUX DE RECONSTRUCTION</b>
Accident du 29 décembre 2006	RD 953- SAINT-CLAIR Parapet endommagé	5 902,00 €	Travaux effectués
Accident du 15 août 2007	RD 953 - LAUZERTE Dégradation du garde-corps d'un ouvrage d'art	3 595,58 €	Travaux effectués
Accident du 17 décembre 2007	RD 64 - NEGREPELISSE Parapet endommagé	3 217,24 €	Travaux effectués
Accident du 10 juillet 2008	RD 959 - L'HONOR DE COS Destruction d'un parapet de pont et balise J13 endommagée	4 954,79 €	Travaux effectués
Accident du 25 avril 2008	RD 959 - L'HONOR DE COS Dommages aux garde-corps	4 027,00 €	Travaux effectués
Accident du 8 octobre 2008	RD 93 - ASQUES Dégradation panneau signalisation	171,55 €	Travaux effectués
Accident du 20 mars 2008	RD 930 - BRESSOLS Dommage aux glissières de sécurité	2 614,70 €	Travaux effectués
Accident du 20 novembre 2008	RD 57 - CAZES MONDENARD Détérioration d'un garde corps et d'une balise d'obstacle J13	2 928,03 €	Travaux effectués
Accident du 16 décembre 2008	RD 51 - MONTBETON Destruction d'un parapet de pont et d'une balise J13	7 129,82 €	Travaux effectués
Accident du 26 janvier 2009	RD 958 - SAINT-ANTONIN Perte importante de gas-oil sur la chaussée	956,19 €	Travaux effectués
<b>MONTANT DE L'INDEMNITE</b>		<b>35 496,90 €</b>	

Le Président,